

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 22 substituer aux mots :

« de maintenir »

les mots :

« du maintien d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.